

DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY SUR LA SESSION DE MAI 2015

Le jury du diplôme d'expertise comptable s'est réuni le jeudi 25 juin 2015 à 14h, à la Maison des Examens (SIEC) à Arcueil afin de délibérer sur les résultats de la session de mai 2015. L'examen des résultats appelle de manière très classique, des observations générales sur la session qui vient de se terminer (I) mais aussi quelques commentaires spécifiques pour chacune des trois épreuves (II). Quelques informations d'ordre général seront rappelées en guise de conclusion.

I – Remarques générales sur les résultats de la session

La session de mai 2015 comportait 1774 inscrits ce qui est un nombre relativement important pour une session de mai. Ce nombre élevé s'explique en grande partie par le taux d'échec élevé qui avait été constaté lors de la dernière session sur l'épreuve n°2 et qui a conduit de nombreux candidats à devoir repasser cette épreuve.

Sur le total des inscrits, 785 candidats étaient diplômables et 549 ont été finalement diplômés à l'issue des délibérations. Le taux de réussite (69,94 %) est supérieur de 10 points à celui de la dernière session (novembre 2014) et se situe dans la moyenne des taux enregistrés sur les sessions antérieures. Avec une constance remarquable, le taux de réussite des candidates (72,97 %) dépasse de plus de 5 points celui des hommes (67,57 %). Les diplômées représentent toujours cependant un peu moins de la moitié des diplômés (46 %).

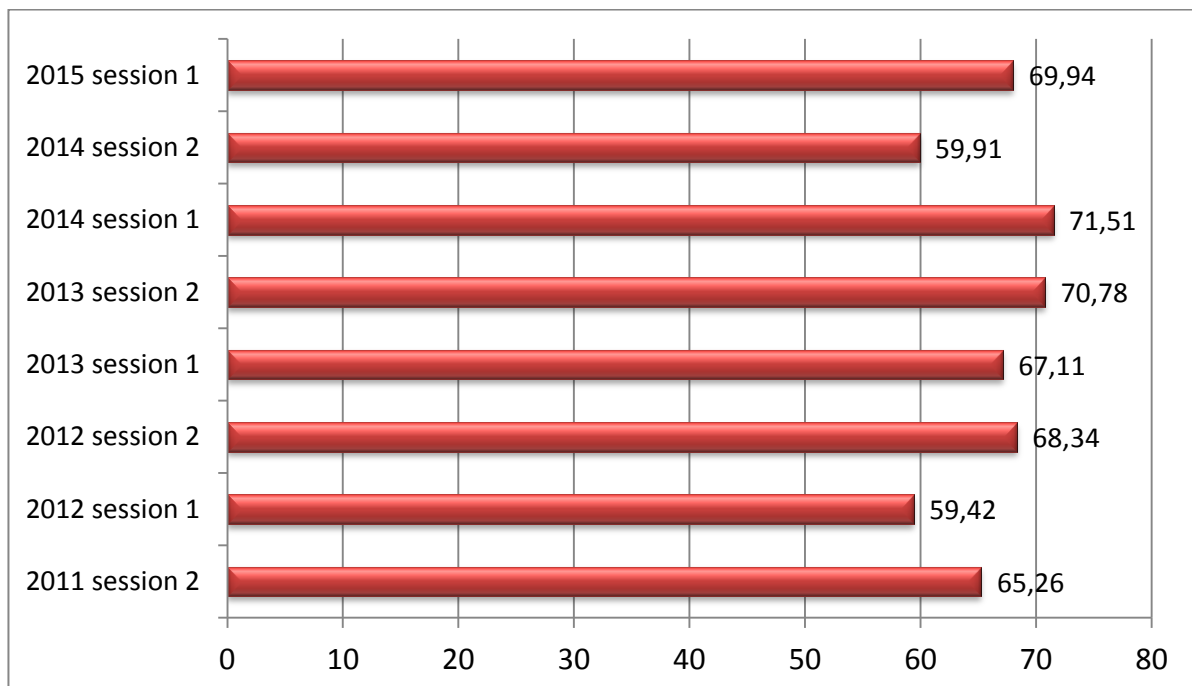


Tableau 1 : taux de réussite au diplôme d'expertise comptable

Cette session se caractérise par un tassement des moyennes générales enregistrées : 70% des diplômés ont une moyenne générale qui se situe entre 10 et 11,99 ,dont 35,2 % des notes entre 10 et 10,99. Cette concentration est supérieure de 5 à 10 points à ce qui avait été constaté sur les sessions antérieures.

La répartition des moyennes générales obtenues se présente de la manière suivante :

Moyenne générale DEC	[10 ; 11[[11 ; 12[[12 ; 13[[13 ; 14 [[14 ; 15[[15 ; 20]
Mai 2015	35.2 %	34.8 %	19 %	10.1%	0.7 %	0.2 %
<i>Rappel nov. 2014</i>	28 %	32.3 %	26.8 %	9.9 %	2.8 %	0.2 %
<i>Rappel Mai 2014</i>	32.1 %	28.7 %	24.5 %	10.2 %	3.6%	0.8 %
<i>Rappel nov. 13</i>	27,8%	33,9%	23,2 %	10,9 %	3,4 %	0.8 %
<i>Rappel mai 2013</i>	32.9 %	32,9 %	19,2 %	11,9 %	2,4 %	0,7 %
<i>Rappel nov. 12</i>	34,6%	32,6 %	21,3 %	9,1 %	2,1 %	0,3%

Tableau 2 : répartition des moyennes générales des diplômés

Seule une candidate enregistre une moyenne générale sur le diplôme supérieure à 15/20. Enfin, 28 candidats échouent au diplôme en raison d'une note éliminatoire tout en ayant une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des épreuves. Sur ces 28 candidats, 27 sont éliminés sur l'épreuve de soutenance du mémoire, 1 candidat sur l'épreuve n°2.

Nous avons enfin dû déplorer sur cette session un incident avec la perte de copies de l'épreuve n° 2 de révision légale et contractuelle. Cet incident est lié à la destruction par erreur d'un lot de 18 copies au domicile de l'un des correcteurs. Une session de remplacement a donc été organisée. Certains candidats ont pu s'étonner du délai qui s'est écoulé entre la date de l'épreuve initiale et le courrier les informant de la nécessité de subir à nouveau cette épreuve. En réalité, il faut savoir que les correcteurs disposent d'un délai de plusieurs semaines pour corriger les copies : le correcteur concerné ayant utilisé ce délai pratiquement intégralement, la destruction des copies n'a été constatée que tardivement. Une fois la situation connue, le jury du diplôme, le service gestionnaire du DEC et le Ministère de l'enseignement supérieur ont fait au plus vite pour mettre en place la session de remplacement et les modalités de correction permettant de respecter le calendrier initial des délibérations. Naturellement, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables comme le Président de l'ANECS ont été informés immédiatement de cet incident et du mode de traitement adopté. Le Président du jury a rencontré les candidats concernés et tient à remercier les concepteurs et correcteurs qui ont permis de régler cette situation.

II – Les remarques spécifiques à chacune des épreuves

On se limitera à formuler quelques observations sur l'épreuve écrite de déontologie et réglementation professionnelle, puis sur l'épreuve de révision légale et contractuelle et enfin sur l'épreuve de soutenance.

- *L'épreuve de déontologie et réglementation professionnelle*

L'épreuve de déontologie est certainement l'épreuve qui a été la moins réussie au cours de cette session. Sur les 722 candidats inscrits, seuls 659 se sont présentés à l'épreuve parmi lesquels 381 ont eu une note supérieure ou égale à 10, soit un taux de réussite de 57,8 %. La moyenne de l'épreuve ressort à 10,02 ce qui est une moyenne plutôt basse pour cette épreuve. L'épreuve prenait la forme d'un questionnaire à réponses courtes (QRC) construit selon le schéma habituel : dix questions portant sur l'expertise comptable et dix questions portant sur le commissariat aux comptes. La plupart des copies ont traité l'ensemble du sujet. En revanche, la préparation de l'épreuve ne semble pas suffisante pour un certain nombre de candidats et ce d'autant que, par la force des choses, certaines questions posées avaient déjà fait l'objet d'interrogations lors de sessions précédentes. Par ailleurs, et comme cela a déjà été souligné, même si le coefficient de l'épreuve n'est que de 1, des points d'avance en déontologie permettent de bénéficier de la compensation en particulier avec l'épreuve 2 de révision légale et contractuelle.

- *L'épreuve de révision légale et contractuelle*

Pour l'épreuve n°2, 1 252 candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve de révision légale et contractuelle. Le nombre de candidats relativement important s'explique par le taux d'échec élevé de la session précédente. 43,45 % des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10. La partie consacrée au fichier des écritures comptables a dans l'ensemble été mieux réussie que la partie qui abordait les thématiques de restructurations. La moyenne de l'épreuve est de 9,21, moyenne qui se situe dans la fourchette des moyennes habituellement enregistrées sur cette épreuve.

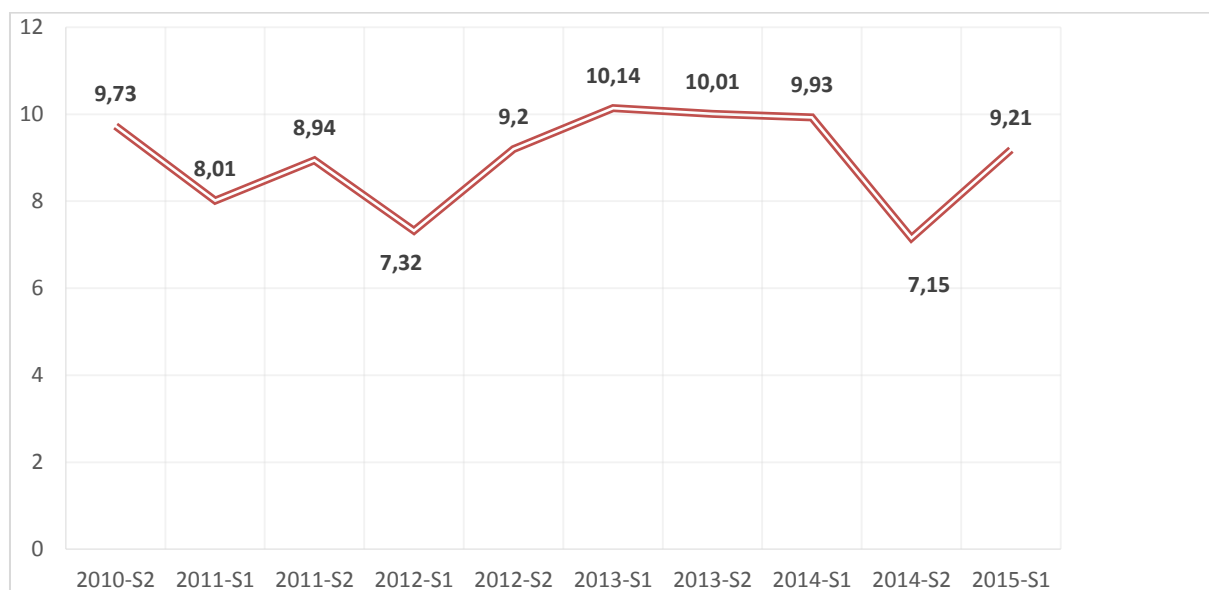


Tableau 3 : Moyenne de l'épreuve écrite n° 2 par session

- *L'épreuve de soutenance*

681 soutenances de mémoires ont eu lieu au cours de cette session, ce qui constitue un nombre élevé pour une session de mai, confirmant ainsi la tendance selon laquelle l'écart entre les deux sessions en termes de nombre de soutenances tend à se resserrer. A l'issue de cette session, un peu plus des trois-quarts des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10 (75,92 %). La moyenne générale de l'épreuve est de 10,9 sur 20 ce qui se situe dans la fourchette haute des moyennes enregistrées jusqu'à présent sur cette épreuve.

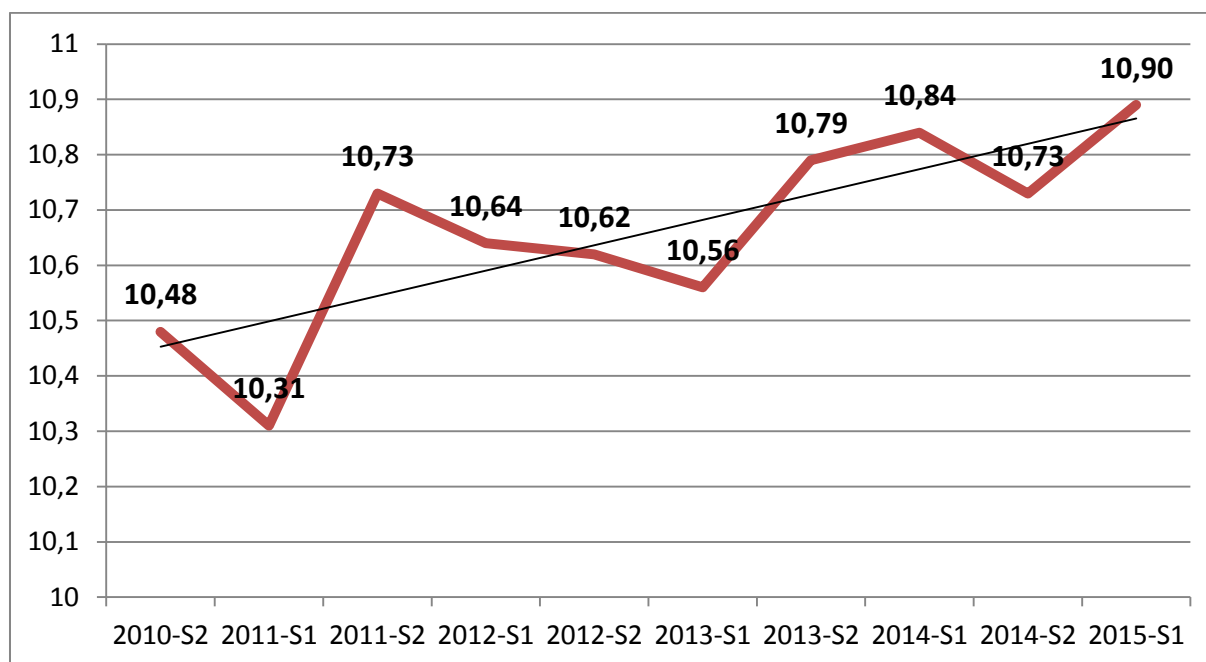


Tableau 4 : Moyenne de l'épreuve n°3

Sur le mémoire, les remarques des sessions précédentes peuvent être reprises avec deux précisions complémentaires : d'une part, une certaine inflation dans le nombre d'annexes proposées à l'appui du mémoire est constatée. Il est rappelé que les annexes doivent être utiles et directement liées au sujet du mémoire ; des annexes très généralistes n'apportent strictement rien et sont à proscrire. D'autre part, un nombre croissant de candidats utilisent le verso des pages pour insérer des schémas, tableaux, questionnaires,... hors pagination. Cette façon de faire n'est pas acceptable car elle conduit à détourner la norme des 100 pages. Le mémoire doit comporter 100 pages et non 100 feuilles ! Par souci de simplification, il est donc demandé désormais aux candidats d'imprimer les mémoires en recto-verso.

Pour terminer, et en dehors des délibérations relatives aux notes, le jury a adopté une légère modification de la note du jury aux candidats. Il convient donc de se référer désormais à la version du 25 juin 2015.

Le 26 juin 2015

Martial CHADEFaux

*Professeur à l'Université de Bourgogne
Président du jury du DEC*